

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Velan Inc. (la « Société » ou « Velan ») se tiendra en ligne par webdiffusion audio en direct au <https://web.lumiagm.com/457897109> le 11 juillet 2024, à 16 h 30, heure de Montréal, mot le passe **velan2024** (respecter la casse), aux fins suivantes.

- (a) recevoir et étudier les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 29 février 2024, ainsi que le rapport des auditeurs sur ces états. Pour plus de détails, voir la page 1 de la circulaire;
- (b) élire chacun des administrateurs de la Société (les « administrateurs ») pour la prochaine année. Pour plus de détails, voir la page 5 de la circulaire;
- (c) nommer PricewaterhouseCoopers, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération. Pour plus de détails, voir la page 41 de la circulaire;
- (d) ratifier et confirmer la résolution approuvant les options non encore attribuées aux termes du plan d'options de la Société, comme il est exposé plus en détail à l'annexe A des présentes. Pour plus de détails, voir la page 41 de la circulaire;
- (e) traiter toute autre question pouvant être régulièrement soumise aux délibérations de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux dispenses prévues dans *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la Société a recours à une procédure de notification et d'accès pour transmettre aux actionnaires le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et les documents relatifs aux procurations (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée »), ainsi que les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 29 février 2024, le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport de gestion (collectivement, les « états financiers »). La Société applique la procédure pour les actionnaires inscrits et non inscrits. La procédure de notification et d'accès encadre la publication en ligne, par les émetteurs, de versions électroniques des documents relatifs aux procurations dans SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur un autre site Web, en remplacement de l'envoi de copies papier. Les actionnaires reçoivent toujours un formulaire de procuration ou d'instructions pour voter. Par contre, au lieu de versions papier des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers, ils reçoivent le présent avis qui comprend les instructions pour accéder aux documents et en demander une copie papier, le cas échéant. Cette procédure profite directement à la Société, car elle réduit considérablement les coûts d'impression et d'envoi. Elle a aussi des bienfaits écologiques par la diminution de la consommation de papier.

Vous pouvez consulter les documents relatifs à l'assemblée et les états financiers en visitant le site Web https://www.velan.com/fr/company/investor_relations ou le profil de la Société dans SEDAR+, au www.sedarplus.ca. Nous rappelons aux actionnaires qu'ils doivent prendre connaissance des documents relatifs à l'assemblée pour pouvoir voter.

La Société fournira des copies papier des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers gratuitement pour une période d'un (1) an à compter de la date de dépôt de la circulaire de sollicitation de procurations dans SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Il est possible de faire la demande de documents papier à tout moment avant l'assemblée en ligne à l'adresse tsxt-fulfilment@tmx.com ou en téléphonant à Compagnie Trust TSX au **1 888 433-6443** (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au **1 416 682-3801** (autres pays), auquel cas votre demande sera traitée dans un délai de trois (3) jours ouvrables et les documents demandés seront envoyés par courrier de première classe, service de messagerie ou un service équivalent. N'oubliez pas de tenir compte des délais de livraison pour vous assurer de recevoir la circulaire de sollicitation de procuration avant l'assemblée. Pour que vous ayez les documents suffisamment d'avance, la Société estime que votre demande devrait être soumise au plus tard le 1^{er} juillet 2024 à 17 h (heure de Montréal). **Aucun autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote ne vous sera envoyé, veuillez donc à conserver celui qui accompagne le présent avis.** On peut présenter une demande après l'assemblée en appelant aux mêmes numéros; ces demandes sont traitées dans les dix (10) jours civils.

Conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, la Société a publié son rapport sur l'esclavage moderne pour son exercice clos le 29 février 2024, accessible à l'adresse www.velan.com/en/company/investor_relations et dans le profil de la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Par résolution, les administrateurs ont fixé à la fermeture des bureaux le 28 mai 2024 la date de clôture des registres servant à déterminer les actionnaires de la Société qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée.

Cette année encore, la Société tiendra une assemblée, sous forme virtuelle seulement, par webdiffusion audio en direct. Les actionnaires, où qu'ils se trouvent, auront tous une chance égale de participer à l'assemblée en ligne ainsi que d'y poser des questions et de voter sur certains points. Les actionnaires non inscrits (ou véritables) qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir pourront participer à l'assemblée en tant qu'invités, mais ils ne pourront pas voter ou s'exprimer à l'assemblée. Les actionnaires ne pourront pas participer en personne à l'assemblée. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction renferme un sommaire des renseignements dont les actionnaires et les fondés de pouvoir auront besoin pour participer à l'assemblée en ligne.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée peuvent y être représentés par un fondé de pouvoir et sont priés de dater et de signer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe de retour fournie à cette fin, ou encore ils peuvent voter par l'intermédiaire de la plateforme virtuelle en suivant les instructions ci-jointes. Pour pouvoir être utilisée à l'assemblée, la procuration doit parvenir au bureau de Toronto de l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, au 301-100 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) M5H 4H1, au plus tard à 16 h 30 (heure de Montréal) le deuxième jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

La participation en ligne à l'assemblée permet aux actionnaires inscrits de participer et de poser des questions à l'assemblée, en temps réel. Les actionnaires inscrits peuvent voter aux moments opportuns en remplissant un bulletin de vote en ligne durant l'assemblée. Les actionnaires inscrits qui souhaitent voter à l'assemblée n'ont pas à remplir ni à retourner le formulaire de procuration. Les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions à l'avance, et chacune de leurs voix sera prise en compte même s'ils décident ultérieurement de ne pas participer à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont des questions sur le présent avis, la procédure de notification et d'accès ou sur l'assemblée sont priés d'appeler l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, au 1-800-387-0825.

Fait à Montréal, au Québec, le 16 mai 2024.

Par ordre du conseil d'administration,



Sabine Bruckert

Vice-présidente exécutive, Ressources humaines, chef du contentieux et secrétaire